

218C0771
FR0000120354-FS0393

20 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 avril 2018, la société JP Morgan Securities plc.¹ (25 Bank Street, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 avril 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 21 609 877 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et 4,60% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALLOUREC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 282 845 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 200 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 21 décembre 2018 et exerçables au prix 5,60 € par action VALLOUREC, et (ii) 282 645 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled convertible bond* » à dénouement physique arrivant à échéance le 4 octobre 2022 et exerçables au prix 5,01 € par action VALLOUREC.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 16 673 083 actions VALLOUREC (prises en compte au premier alinéa) au titre de 79 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 25 avril 2018 et le 8 février 2023.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.

² Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 469 717 314 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.